

Assemblée Générale de Dynamic'Senon

Mercredi 5 février 2020 à 20h00

A la salle des fêtes

Vous êtes cordialement invités à participer à notre Assemblée Générale annuelle au cours de laquelle seront présentés l'organisation des animations 2020, en particulier la fête des Vieux Tracteurs.



Renouvellement du classement de l'Etang d'Amel

L'Etang d'Amel a été classé en RNR par délibération du Conseil Régional Grand Est des 29 et 30 juin 2006 pour une durée de 12 ans, avec pour objectif d'assurer la préservation durable d'un des étangs au patrimoine naturel les plus riches dans le Nord-Est de la France. Aujourd'hui, la Région Grand Est, en lien avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, réaffirme sa volonté de poursuivre le classement du site en RNR en vue de pérenniser sa protection. L'intérêt de l'Etang d'Amel réside notamment dans la présence de nombreuses espèces d'oiseaux et de plantes d'intérêt patrimonial, dont certaines en voie de raréfaction à l'échelle nationale et européenne, la surface importante des roselières, son aspect paysager...

Une procédure de renouvellement de classement du site de l'Etang d'Amel en Réserve Naturelle Régionale est en cours.

La **phase de consultation du public**, prévue par l'article L332-2-1 du Code de l'Environnement, est ouverte jusqu'au 29 février 2020, des avis et observations sur ce projet peuvent être déposés via la page internet suivante : <https://www.grandest.fr/consultationrnr/> , ou par courrier adressé à :

Région Grand Est
Direction de la Transition Energétique, Ecologique et de
l'Environnement
1 Place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex

Manifestations 2020

Samedi 25 avril à 16h00	Commémoration « Stèle des Fusillés »
Vendredi 29 mai à 19h30	Fête des voisins – repas partagé
Vendredi 19 juin à 20h00	Fête de la musique
Samedi 11 juillet à partir de 19h30	Feu d'artifice, restauration et buvette – soirée animée par le groupe NERS
Dimanche 13 septembre à partir de 11h00 au lieu dit « le Bourge » 	Rassemblement et balade des Vieux Tracteurs et Marché du Terroir <i>Inscriptions au Marché du Terroir : Marjorie au 0674325531 ou Danièle au 0329543195</i> <i>Inscriptions Tracteurs : Gilles au 0329859526</i>
Dimanche 8 novembre à partir de 19h00	Fête patronale
Dimanche 6 décembre à partir de 15h00	Saint-Nicolas

**Mercredi
26
février**

MARDI GRAS

**A
15
heures**

Les enfants sont attendus déguisés devant la mairie pour le traditionnel défilé de carnaval dans les rues de Senon. Les plus beaux costumes seront ensuite sélectionnés et récompensés. Le défilé sera suivi d'un goûter.



Nous remercions les parents qui le souhaitent d'apporter des beignets ou un gâteau pour le goûter.

Détenir des chèvres ou des moutons : quelles obligations ?

Si vous êtes propriétaires un ou plusieurs petits ruminants (chèvres/moutons) vous devez respecter des obligations, quelque soit leur destination, que vous les déteniez pour l'élevage, la compagnie, l'éco-pâturage, pour en faire la vente ou pour l'autoconsommation.

Afin de vous permettre de régulariser cette situation, une note d'information reprenant vos obligations est affichée sur le panneau d'information communal et également à disposition au secrétariat de mairie.



Appel à la vigilance !



Depuis le 01/12/2019, une recrudescence de cambriolages est à signaler dans le sud meusien.

En l'absence des occupants, au cours de l'après-midi, le ou les auteurs passent par les jardins à l'arrière des maisons en écrasant le grillage.

Ils fracturent volets et fenêtres du rez-de-chaussée.

Le préjudice porte sur du numéraire, des bijoux et du matériel multimédia.

Dans certains cas les auteurs démontent des plinthes, des appareils ménagers ainsi que les trappes des baignoires.

En conséquence, la gendarmerie demande aux particuliers de faire preuve de la plus grande vigilance et de faire le 17 en cas de comportements suspects.

Liste des conseillers du salarié

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel, le salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement peut se faire assister lors de cet entretien, par un conseiller du salarié. Il en est de même lors des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle du contrat à durée indéterminée.

Les conseillers du salarié, de par leur expérience des relations professionnelles et leurs connaissances du droit social, ont une mission d'assistance et de conseil.

Cette liste est à la disposition du public sur le site internet de la Direccte : <http://grand-est.direccte.gouv.fr/Meuse> et en mairie.

Il vous est possible d'obtenir toute information complémentaire sur ces dispositions auprès des services de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est – Unité Départementale Meuse [28, Avenue Gambetta – 55013 BAR LE DUC CEDEX] 03.29.79.17.17 – de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Naissances de l'année



Nous souhaitons la bienvenue à :

- ✓ Zacharie Bellavia
- ✓ Noé Artisson
- ✓ Maëlys SINARINZI

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Mariages de l'année

Nous félicitons chaleureusement :

- ✓ GASPARD Cédric et PLICHARD Sandrine
- ✓ LECRIQUE Guillaume et COUVERT Solène

